#### Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20251106-2025\_11\_06\_xtrait du registre des délibérations

Accusé certifié exécutoire

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jeudi 6 novembre 2025

UNE AGGLO
à votre service

lysèreRéception par le préfet : 10/11/2025 Publication : 10/11/2025

> Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillord, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennos, Crest-Voiana, Esseth-Birp, Flumet, Frontenes, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Hautelure Les Solisies Lo Bábhie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dome-de-Beillecombe, Notre-Dome-des-Millières, Pallud, Flancherine, Queige, Rognoix, Soliste-Hillen-sur-lière Saint-Nicolas-lo-Chapelle, Saint-Paul-sur-lière, Saint-Vital, Thénésol, Tourson, Tours-en-Savoie, Ligine, Venthon, Verrens-Arzey, Villand-sur-Donon

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19 47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

### Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL	
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER	
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO	
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER	
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
ALLONDAZ	Frédérique	DUC	
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON	
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	

r		
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

## Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE	

### Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	INIBERIVILE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.



### Délibération n° 41

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 novembre 2025

Albertrille, Allondaz, Berufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Cléry, Cohennos, Crest-Visiond, Esserts-Bloy, Flumet, Fronteines, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grignon, Hosteluce Les Solises to Bötnie, La Gietniz, Marthod, Mercury, Montalines, Monthia, Notre-Dam-de-Belletombe, Notre-Dam-de-Belletombe, Floute-Dam-de-Belletombe, Floute-Dam-de-Belletombe, Floute-Dam-de-Belletombe, Floute-Belletombe, Floute-Belletombe, Floute-Belletombe, Partie, Viernes, Partie, Viernes, Partie, Viernes, Avery, Village, sur-Dam-de-Belletombe, Floute-Belletombe, Floute-Belletombe, Partie, Viernes, Partie, Viernes, Partie, Viernes, Avery, Village, sur-Dam-de-Belletombe, Floute-Belletombe, Floute-Belletombe, Partie, Village, Partie, Viernes, Parti

Objet: Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Président

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

La modification du tableau des effectifs a été présentée au Comité Social Territorial du 21 octobre 2025 et a reçu un avis favorable.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	POSTE SUPPRIME	MOTIF
01/01/2026	Equipements Aquatiques	Cadre d'emplois des Adjoints techniques TC		Création poste
01/01/2026	Equipements Aquatiques	Cadre d'emplois des Techniciens TC		Création poste
06/11/2025	EM&D		Cadre d'emplois des Assistants d'enseignements artistiques 10h	Régularisation
01/01/2026	Chenil	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 17h30		Création poste

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications des emplois comme indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD

